

*Paris collectifs sportifs—Loi*

Les étudiants de l'Université de Saskatchewan ont décidé de consacrer entièrement le 6 juillet aux problèmes des étudiants disponibles qui sont incapables de trouver du travail pour subvenir à leurs besoins et payer leurs frais d'éducation. Lorsque je retournerai à Saskatoon pour l'été, qu'est-ce que je dirai à ces jeunes désabusés? Pourrai-je leur dire qu'au cours des derniers jours de la session, nous avons essayé de nous attaquer à leurs problèmes? Non, je devrai leur dire que la priorité du gouvernement a été d'organiser une loterie ou des paris collectifs pour qu'un libéral bien connu, Martin O'Connell, ancien adjoint exécutif du premier ministre (M. Trudeau) et ancien ministre du Travail, libéral bien connu, reçoive des honoraires substantiels. Il n'aura pas besoin de chercher de l'emploi. Il se tirera bien d'affaires. Et que dire de Goldfarb and Associates, des enquêteurs libéraux bien connus? Cette entreprise recevra des sommes considérables. Ceux qui travaillent pour cette agence de publicité libérale n'auront pas à s'inquiéter du chômage, mais que pourrai-je dire aux étudiants de Saskatoon?

Je vois des ministres de l'autre côté qui devraient être capables d'expliquer la politique du gouvernement. J'ai une question à leur poser: que devrais-je dire à mes électeurs? Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M<sup>me</sup> Bégin) surtout devrait comprendre mon dilemme. Le gouvernement n'a aucune politique, au point qu'il nous propose une mesure législative pour taxer les pauvres, ceux-là même qui sont le moins en mesure de payer. Voilà ce qu'est une loterie.

Je ne veux pas être plus royaliste que le roi ni adopter une attitude moralisatrice. Ceux de nous qui s'intéressent à la politique et qui assument leurs responsabilités à la Chambre des communes savent que, en termes de principes politiques, le gouvernement dit aux Canadiens qu'il est bien avisé de taxer les pauvres. J'ai eu l'honneur d'appartenir au gouvernement qui a décidé de se retirer du domaine des loteries, mais ce sont les démunis qui feront les frais de ce projet de loi. Les ministériels savent très bien que les mal nantis vont dépenser proportionnellement plus d'argent pour ce genre de placement qu'ils n'ont pas les moyens de faire. La conduite du gouvernement est manifestement répréhensible.

Quelles sont les données? En moyenne, chaque Canadien—homme, femme ou enfant—dépense \$42 par année pour acheter des billets. Comme peuple, nous dépensons un milliard de dollars par année dans l'espoir de gagner.

**M. Evans:** Dites cela à votre premier ministre provincial.

**M. Hnatyshyn:** J'habite la circonscription du député d'Ottawa-Centre (M. Evans) quand je suis ici et je dois lui avouer qu'il me déçoit. Je vais, certes, en parler au premier ministre Grant Devine. Je reste ferme sur mes positions, peu importe ce qu'en pense le gouvernement fédéral ou le gouvernement provincial. Je n'ai pas de leçons à recevoir du député d'Ottawa-Centre qui a changé son fusil d'épaule en espérant ainsi se tailler un poste au cabinet. Il va rester à son siège, à représenter une région à fort taux de chômage et pour obtenir un poste au cabinet, il opinerait du bonnet. Il n'oserait contester une mesure moralement condamnable. Et ce projet de loi est moralement condamnable. S'il prenait la parole, peut-être saurions-nous à quelle enseigne il loge.

● (1540)

C'est une grave question que je pose au gouvernement. Je voudrais faire réfléchir un peu les députés de l'arrière-ban, car

ils savent bien au fond que c'est une mesure perverse pour reprendre l'expression de leur penseur préféré, M. Barry Goldwater. Les chances de gagner à une loterie nationale au Canada sont de 1 sur 600,000. C'est le mieux qu'on puisse espérer si on achète des billets de loterie. Cela montre bien que certaines gens sont prêtes à se raccrocher au moindre espoir.

Nous avons tous le droit de dépenser notre argent comme bon nous semble et de rêver à l'impossible. Les acheteurs de billets de loterie également. Mais les provinces exploitent déjà suffisamment de loteries. Elles ont maintenant compétence dans ce domaine; pourquoi le gouvernement fédéral irait-il s'immiscer dans leurs affaires? Est-il tellement aux abois financièrement parlant qu'il est forcé de consacrer le temps précieux qu'il nous reste d'ici la fin de juin à débattre une mesure sur les paris collectifs sportifs? Cela dépasse mon entendement.

J'ai rappelé hier que le procureur général, au nom du gouvernement du Canada, avait demandé à la Cour supérieure du Québec d'émettre une injonction pour empêcher le Québec d'exploiter Hockey-Sélect. Au nom de quels principes? Parce que le gouvernement fédéral estimait que le gouvernement québécois nuisait aux bonnes mœurs de la société québécoise en exerçant une activité interdite par la loi. Pourquoi le gouvernement condamne-t-il devant un tribunal du Québec une chose qu'il fait figurer maintenant dans l'ordre des priorités de son programme législatif?

J'aurais autre chose à dire au sujet du projet de loi. Une autre occasion se présentera, car je n'ai pas encore transmis tout mon message. Cependant, j'aurai une chose à ajouter. La cruelle ironie qui attend cette entreprise—et je fais mes propres pronostics à dix contre un—c'est que ce projet sera un échec. Voici ce qui est arrivé à la Hockey Select. Dans la province de Québec, cette loterie inaugurée le 30 novembre 1982 a rapporté au maximum \$136,144 par semaine, pour chuter à \$70,000 en janvier et à \$40,000 en février. Et le déclin se poursuit. Le public ne se laisse pas tenter par ce genre de pari collectif sportif qui ressemble beaucoup à ce qu'on veut étendre à tout le Canada. Ce sera l'échec. Les jeunes Canadiens veulent plutôt entendre parler d'emploi. Ils veulent entendre parler d'avenir. Ils veulent savoir quel avenir leur réserve leur pays. Nous devrions avoir honte de perdre ces dernières heures de séance à mettre sur pied un système de pari collectif sportif. Ce sont les ministres de la Couronne qui devraient en rougir le plus.

**M. John Bosley (Don Valley-Ouest):** Monsieur le Président, c'est toujours un plaisir de donner la réplique à mon collègue de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn). Il a parlé avec éloquence. Relativement à la motion n° 3 et au C-95 en général, je dirai au député d'Ottawa-Centre (M. Evans) que ses observations facétieuses à l'endroit de l'orateur précédent m'incitent à croire qu'il est exact, comme je l'ai entendu dire, que certains députés du parti libéral se présentent comme les défenseurs des riches. Prétendre que les pauvres n'achètent pas de billets de loterie, et s'en moquer quand les faits prouvent le contraire, surtout pour un député qui se targue d'être rationnel, tout cela révèle que le député connaît la vérité mais qu'il veut s'associer à une sorte d'hypocrisie politique en prétendant que la chose est bonne pour les Canadiens, alors que ce projet de loi est une mesure inadmissible.